Missions Locales
Basse-Normandie

MEMO : FINANCEMENT DE LA FORMATION PREALABLE A L'EMBAUCHE

MESURES	OBJECTIFS	PUBLICS	EMPLOYEURS	CONTRATS	FORMATIONS	FINANCEMENT	STATUT DU DE	CONTACT
AFPR *(Aides à la Formation Préalable à l'Embauche)*	Permettre à un DE d'acquérir les compétences requises pour occuper une l'emploi correspondant à une offre d'emploi déposée à PE **Point de départ : une offre d'emploi déposée**	Tous DE inscrits à PE indemnisés ou non	Employeurs privés ou publics (+ particuliers employeurs)	-CDD de 6 à 12 mois -Contrat de pro en CDD -Contrat travail temporaire ≥ 6 mois Temps partiel 20h mini	400h max Organisme de formation interne ou externe et/ou formation par l'employeur sous forme de tutorat	Par PE -5€/h de formation pour un organisme interne ou du tutorat interne -8€/h de formation par un organisme externe et éventuellement financement de l'OPCA (coût horaire supplémentaire de la formation)	Stagiaire de la formation professionnelle qui peut être indemnisé au titre de l'assurance chômage(AREF) ou s'il n'est pas indemnisé une rémunération versée par PE (RFPE) +Possibilités d'Aide aux Frais Associés (AFAF) : *repas, transport hébergement*	PE
POE INDIVIDUELLE	Permettre à un DE d'acquérir les compétences requises pour occuper une l'emploi correspondant à une offre d'emploi déposée à PE **Point de départ : une offre d'emploi déposée**	Tous DE inscrits à PE indemnisés ou non	Employeurs privés ou publics (+ particuliers employeurs)	-CDI -CDD ≥ 12 mois -Contrat de pro (*en CDI ou CDD≥ 12 mois)* -Contrat d'apprentissage Temps partiel 20h mini	400h max La formation se déroule avant l'embauche organisme de formation interne ou externe	Par PE -5€/h de formation par un organisme interne -8€/h de formation par un organisme externe et éventuellement financement de l'OPCA (coût horaire supplémentaire de la formation)	Stagiaire de la formation professionnelle qui peut être indemnisé au titre de l'assurance chômage(AREF) ou s'il n'est pas indemnise une rémunération versée par PE (RFPE) +Possibilité d'Aides aux Frais Associés (AFAF) : *repas, transport hébergement*	PE

UNE FORMATION, UN EMPLOI (FOREM)	Elargir et diversifier la qualification des futurs collaborateurs au sein des entreprises de BN et permettre l'accès ou le retour à l'emploi des DE	Tous DE inscrits à PE	-Employeur ou GE cotisant à l'assurance chômage et installés en BN Ou désirant s'installer en BN -Association du secteur sanitaire social et des services à la personne	-CDI -CDD ≥ 6mois -Contrat de pro -Contrat d'apprentissage Temps plein (sauf personnes handicapées)	En alternance sur une période de 3 à 6 mois (de 450h à 1014h) Organisme de formation et l'entreprise (en alternance) ☒**L'action de formation doit être sanctionnée par une qualification, une certification ou un 1er niv de qualification**	Pris en charge de la formation réalisée par un organisme conventionnée Prime spécifique pour les publics prioritaires	Stagiaire de la formation professionnelle Prise en charge de la rémunération du DE pendant la formation selon sa situation	CRBN Accompagnement possible par AFPA TRANSITIONS
POE COLLECTIVE	Anticipation Répondre à des besoins de mains d'œuvre de secteur dits en tension et faciliter l'insertion des DE sur ces secteurs **<u>Point de départ</u> : Un besoin identifié par un accord de branche ou par le CA de l'OPCA**	Tous DE	Pas d'employeur	Pas de contrat obligatoire	Formation en groupe de plusieurs DE avec un maximum de 400h (selon OPCA) Possibilité d'immersion en entreprise durant la formation	OPCA	Prise en charge OPCA Possibilité de rémunération du DE par PE pendant la formation selon sa situation	OPCA

Tableau récapitulatif : Financement de la formation préalable à l'embauche

	CDI	**CDD ≥ 12 mois**	**CDD≥ 6 mois**	**CPRO CDI**	**CPRO CDD ≥ 12mois**	**CPRO CDD <12mois**	**Contrat d'Apprentissage**	**Pas d'offre d'emploi mais besoins détectés**
FORMATION COURTE (400h max)	**POE INDIVIDUELLE**	**POE INDIVIDUELLE**	**AFPR (cdd 6 à 12 mois)**	**POE INDIVIDUELLE**	**POE INDIVIDUELLE**	**AFPR**	**POE INDIVIDUELLE**	**POE COLLECTIVE**
FORMATION LONGUE (450h à 1014 h)	**FOREM**	**FOREM**	**FOREM**	**FOREM**	**FOREM**	**FOREM**	**FOREM**	NEANT